

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 FEVRIER 2021 A 18H30

L'an deux mil vingt et un le 6 février à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 29 janvier deux mil vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à, sous la Présidence de **Monsieur GUILBOT Johan, Maire**.

Présents : BOISSON Nicole, COULON Marie-Pierre, FRADET Romain, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale, GOULET Katy, JOUSSET Mélanie, LAFOSSE Pierre, LEIGLAT Geneviève, LIGOUT Catherine OUVRARD Sébastien, PIERRE Joseph, TEXIER Mickael

Excusé: BODIN David

Secrétaire de séance : FRADET Romain

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

- 52 Travaux Rue de la Petite Vigne – Maitrise œuvre
- 53 Travaux Rue de la Petite Vigne – APS
- 54 Travaux Rue de la Petite Vigne – Demande de Subvention DSIL – Fonds de Relance
- 55 Acquisition d'un véhicule utilitaire
- 56 Acquisition d'un véhicule utilitaire – Demande DSIL
- 57 Assainissement collectif – Convention avec LA SAUR
- 58 Convention OPEN DATA
- 59 Logiciel JVS MAIRISTEM CLOUD
- 60 Vente tracteur MASSEY FERGUSON

20210602-01 Travaux Rue De La Petite Vigne – Maitrise Oeuvre

Monsieur le Maire avise les membres présents que dans la continuité des travaux du complexe scolaire, il convient de réaliser des travaux d'aménagement de sécurité de la Rue de la Petite Vigne. Le cabinet "Aménagement Ingénierie VRD" nous a transmis un devis pour la mission de Maitrise d'Œuvre pour un montant de 3.386,27 € HT sur une base de travaux estimée à 65.000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE, le devis présenté par le cabinet "Aménagement Ingénierie VRD" nous a transmis un devis pour la mission de Maitrise d'Œuvre pour un montant de 3.386,27 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette mission

20210602-02 Travaux Rue De La Petite Vigne – Aps

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan et descriptif des travaux envisagés par le cabinet "Aménagement Ingénierie VRD" dans le cadre de des travaux d'aménagement et sécurité de la Rue de la Petite Vigne. Monsieur le Maire indique que cet Avant Projet Sommaire a été proposé et validé par la Commission Environnement Voirie Bâtiment

L'estimatif global du projet est de 75 250.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE, l'APS présenté par le cabinet "Aménagement Ingénierie VRD" nous a transmis un devis pour la mission de Maitrise d'Œuvre

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette mission

20210602-03 Travaux Rue De La Petite Vigne – Demandes De Subvention Dsil / Fonds De Relance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'Etat il est proposé de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021. Les opérations éligibles doivent être dans cinq thématiques prioritaires parmi lesquelles l'accessibilité des services et développer l'attractivité.

Le projet d'aménagement de Rue de la Petite Vigne est présenté par la Cabinet Am-I-Vrd, Monsieur GIRAUD, Maître d'œuvre accompagné d'une estimation des travaux. Dans ce cadre et dans la continuité de notre Contrat Ruralité 2017 - 2020, la Commune de Saint Jean de Beigné souhaite présenter le projet de d'accessibilité et de sécurisation des abords du complexe scolaire ainsi que l'attractivité de notre centre bourg.

Le coût de ce projet est estimé à 78 636.77 € hors taxes.

Sur la base du projet présenté, la collectivité sollicite une subvention de 43 250.22 € soit 55% du montant HT et le Fonds de Relance auprès du Département pour 16.874 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant et indique que si le montant des subventions accordées est inférieur aux montants des subventions sollicitées, la Commune prendra à sa charge en autofinancement.

	DEPENSES (en HT)	RECETTES	
<i>TRAVAUX</i>	75 250.50 €	<i>DSIL - Etat - 55 %</i>	43 250.22 €
<i>M.O.</i>	3 386.27 €	<i>Fonds de relance 2021 - Département</i>	16 874.00 €
		<i>Autofinancement</i>	18 512.55 €
Total	78 636.77 €	Total	78 636.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire Solliciter une subvention d'un montant de 43 250.22 € au titre de la DSIL

AUTORISE Monsieur le Maire Solliciter une subvention d'un montant de 16 874.00 € au titre du Fonds de Relance

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires et à poursuivre l'exécution de la présente

20210602-04 Acquisition d'un Véhicule Utilitaire

Monsieur le maire rappelle que la commune avait deux véhicules utilitaires :

- Un tracteur Massey Ferguson qui devenu trop polluant, énergivore avec une utilisation peu adaptée au fonctionnement des services techniques de la Commune, qui vient d'être vendu.
- Un camion Fiat Dugato utilitaire thermique (carburant diésel) de 2007 dont le coût d'entretien est devenu alarmant et vu la vétusté du véhicule.

La Commune soucieuse de son environnement souhaite engager une démarche volontaire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre avec l'acquisition de véhicule électrique utilitaire fonctionnel et polyvalent.

Un devis pour l'acquisition d'un véhicule GOUPIL G6, auprès de GOUPIL INDUSTRIE entreprise Lot et Garonnaise, de 53 678.75 € (Bonus écologique déduit) est présenté à l'assemblée. Monsieur le Maire indique que la commission communale "Environnement Voirie Bâtiment" a travaillé sur ce devis, et a échangé à diverses reprises avec le commercial de la dite société.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise pour un montant de 53 678.875 € HT bonus écologique déduit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires et à poursuivre l'exécution de la présente

20210602-05 Acquisition d'un Véhicule Utilitaire – Demande de subvention DSIL

Monsieur le maire rappelle que la commune avait deux véhicules utilitaires :

- Un tracteur Massey Ferguson qui devenu trop polluant, énergivore avec une utilisation peu adaptée au fonctionnement des services techniques de la Commune, qui vient d'être vendu.
- Un camion Fiat Dugato utilitaire thermique (carburant diesel) de 2007 dont le cout d'entretien est devenu alarmant et vue la vétusté du véhicule.

La Commune soucieuse de son environnement souhaite engager une démarche volontaire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre avec l'acquisition de véhicule électrique utilitaire fonctionnel et polyvalent. Un devis pour l'acquisition d'un véhicule GOUPIL G6, auprès de GOUPIL INDUSTRIE entreprise Lot et Garonnaise, de 53 678.75 € (Bonus écologique déduit) est présenté à l'assemblée.

Monsieur le Maire indique que la commission communale "Environnement Voirie Bâtiment" a travaillé sur ce devis, et a échangé à diverses reprises avec le commercial de la dite société. Sur la base du projet présenté, la collectivité sollicite une subvention de 42 943.00 € € soit 80% du montant HT .

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant et indique que si le montant des subventions accordées est inférieur aux montants des subventions sollicitées, la Commune prendra ne à sa charge en autofinancement:

DEPENSES (en HT)		RECETTES	
Acquisition	53 678.75 €	DSIL - Etat - 80 %	42 943.00 €
		Autofinancement	10 735.75 €
Total	53 678.75 €	Total	53 678.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire Solliciter une subvention d'un montant de 42 943.00 € au titre de la DSIL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires et à poursuivre l'exécution de la présente

20210602-06 ASSAINISSEMENT – Convention avec LA SAUR

Monsieur le Maire indique que la convention signée avec la SAUR en 2019 concernant la vérification des branchements, au contrôle de nos Postes de Refoulement (4), aux inspections télévisuelles, aux hydro curages etc..., est arrivée à échéance le 3 février 2021.

Comme le prévoit l'article 3 de la convention elle est renouvelable 2 fois pour une période d'une année. Le forfait annuel demandé par la SAUR est de 4.045,00 € HT.

Cependant pour des besoins occasionnels, les coûts de ces prestations seront les suivants

- | | |
|--|-------------------|
| • Intervention non programmée (agent) | 41.50 € HT/Heure |
| • Intervention non programmée (technicien) | 53.00 € HT/Heure |
| • Hydrocurage (1 personne) | 102.00 € HT/Heure |
| • Hydrocurage (2 personnes) | 136.00 € HT/Heure |

La SAUR procédera au contrôle de raccordement chez tous les demandeurs pour une prestation de 70 € HT, coût à la charge de commune et avec un déplacement pour 2 contrôles minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le renouvellement pour une année la convention avec la SAUR pour le rôle désigné ci-dessus et pour un montant forfaitaire de 4.045,00 € avec une prise d'effet au 4 Février 2021 pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 3 Février 2022.

20210602-07 - CONVENTION OPEN DATA – Conclusion d'une Convention De Coopération Avec la Communauté De Communes Sud Vendee Littoral Et Geovendee pour la publication des Données Ouvertes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de conclure la convention de coopération tripartite avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et Géo Vendée pour la publication des données ouvertes et ayant pour objet la définition des modalités techniques et administrative dans lesquelles Géo Vendée met à disposition des autres parties de la plateforme "OPEN DATE VENDEE" pour permettre la publication des données ouvertes dans les conditions susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

20210602-08 -CONTRAT HORIZON VILLAGES CLOUD – JVS MAIRISTEM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire évoluer les logiciels professionnels du secrétariat de la mairie afin de faciliter l'accès aux dispositifs de dématérialisation et de prévoir une maintenance de ces logiciels. Il présente l'offre Horizon Villages Cloud présentée par JVS MAIRISTEM.

Le contrat porte sur :

- La cession et la mise en place des licences bibliothèque logiciels Horizon CLOUD,
- L'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance technique,
- Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans

La facturation se décompose comme suit : 1ère Année :

Investissements logiciels :	4 395.65 € TTC
• Droit d'accès logithèque HV CLOUD :	979.20 € TTC
• Cession forfait annuel logithèque HV CLOUD :	3 416.45 € TTC

Fonctionnement Prestations :	854.12 € TTC
• Mise à niveau corrective :	427.06 € TTC
• Assistance à l'utilisation :	427.06 € TTC

Année suivante :

• Forfait annuel logithèque HV CLOUD (Inv.):	3 416.45 € TTC
• Mise à niveau corrective et Assistance (Fonct.):	854.12 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE : la proposition de contrat Horizon Villages Cloud proposée par JVS MAIRISTEM,
AUTORISE : Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à signer tous les contrats à intervenir.

20210602-09 - VENTE TRACTEUR MASSEY FERGUSON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le tracteur Massey Ferguson de la commune a été vendu le 23 janvier 2021. En effet lors du dernier Conseil Municipal il avait été émis le souhait de vendre ce matériel qui fonctionnait plus (problème de démarrage, embrayage, etc...)

Monsieur OUVRARD avait proposé de le mettre en vente sur un site de matériel agricole au prix de 6.000 € en argumentant que des entreprises européennes étaient friandes de ce genre de matériel agricole.

Le 21 décembre 2020 un virement a été réalisé au profit de la Commune.

Le 23 janvier 2021, un établissement polonais a récupéré le-dit véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la vente du tracteur Massey Ferguson au prix de 6.000 € au profit de FHU ROL-POL - Guz Malgorzata Stoczek Kocki 4 -21146 JEZIORZANY POLOGNE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Les délibérations numérotées 20210602-01 à 20210602-09 ont été publiées le 9 Février 2021 et transmises en préfecture le 9 février 2021.

Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan		GAUTRON Bruno	
BOISSON Nicole		OUVRARD Sébastien	
BODIN David		COULON Marie-Pierre	
FRADET Romain		GIRARD Pascale	
GOULET Katy		JOUSSET Mélanie	
LAFOSSÉ Pierre		LEIGLAT Geneviève	
LIGOUT Catherine		PIERRE Joseph	
TEXIER Mickael			